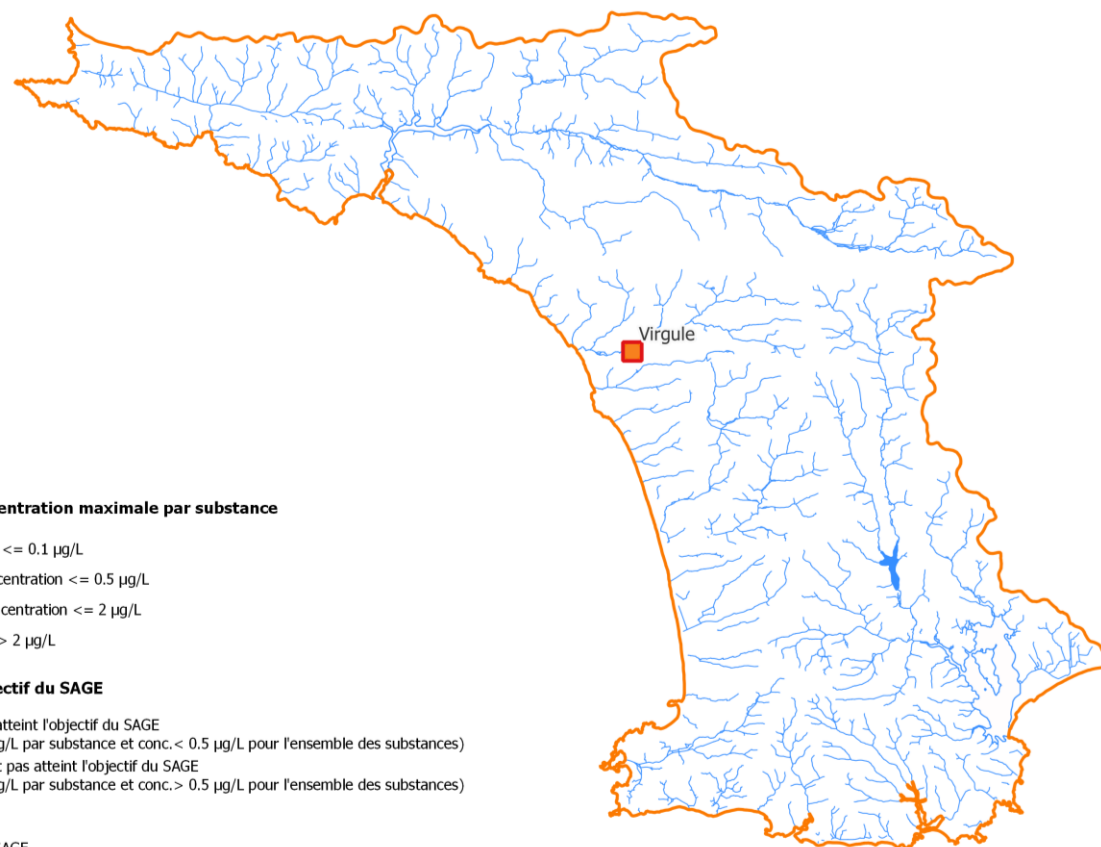


INFEAU



Suivi pesticides 2022



Pesticides - concentration maximale par substance

- concentration $\leq 0.1 \mu\text{g/L}$
- $0.1 \mu\text{g/L} < \text{concentration} \leq 0.5 \mu\text{g/L}$
- $0.5 \mu\text{g/L} < \text{concentration} \leq 2 \mu\text{g/L}$
- concentration $> 2 \mu\text{g/L}$

Atteinte de l'objectif du SAGE

- Station ayant atteint l'objectif du SAGE
(conc. $< 0.1 \mu\text{g/L}$ par substance et conc. $< 0.5 \mu\text{g/L}$ pour l'ensemble des substances)
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE
(conc. $> 0.1 \mu\text{g/L}$ par substance et conc. $> 0.5 \mu\text{g/L}$ pour l'ensemble des substances)

□ Périètre du SAGE

— Réseau hydrographique

Protocole de suivi sur le ruisseau de la Virgule



- Maître d'ouvrage : OUESCO
- Prélèvements mensuels par temps de pluie (9 prélèvements en 2022).
- Analyses réalisées par un laboratoire agréé COFRAC.

En 2022 :

- 11 substances actives de pesticides ont été détectées dont 11 herbicides.
- 5 substances actives dépassent l'objectif du SAGE (< 0,1 µg/L par substance) sur au moins un prélèvement : le métolachlore ESA (0,78 µg/L), le métazachlore ESA (0,15 µg/L), l'alachlore ESA (0,11 µg/L), l'ASDM (0,11 µg/L), le glyphosate (0,17 µg/L).
- Les détections en nombre de substances et en concentrations sur le ruisseau de la Virgule sont plus faibles que celles mesurées en 2018 et 2019, sur les ruisseaux de Penmarch et de la Torche (cf. Fiches INF'EAU pesticides 2018 et 2019).

Détections des substances sur le ruisseau de la Virgule

